

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL  
PROGRAMME 197

RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES  
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÈGLEMENT  
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2022

# RÉGIMES DE RETRAITE ET DE SÉCURITÉ SOCIALE DES MARINS



PROGRAMME 197  
**Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins**

---

## Bilan stratégique du rapport annuel de performances

### Eric BANEL

Directeur général des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture

Responsable du programme n° 197 : Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins

#### Précisions sur le changement de responsable du programme

L'objectif général poursuivi par le programme « Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins » est identique à celui de l'Établissement national des invalides de la marine (Énim) qui, en tant que gestionnaire d'un régime spécial de sécurité sociale et de retraite, se doit d'assurer le meilleur service possible pour l'usager (le marin ou ses ayants droit) tout en cherchant à optimiser le coût de ce service pour le contribuable. Le statut de l'Énim est organisé par le décret n° 2010-1009 du 30 août 2010, son organisation est celle d'un établissement public administratif placé sous la triple tutelle des ministres chargés de la Mer, du Budget et de la Sécurité sociale, et son siège est localisé à Périgny depuis 2012. Un projet de décret modifiant le décret statutaire de l'établissement ayant pour objet de le doter d'un conseil d'administration paritaire, de lui confier le pilotage de la politique de prévention des risques professionnels maritimes et de le doter d'une commission de recours amiable a été présenté au Conseil d'administration en mars 2022. La publication de ce décret devrait intervenir à l'été 2023 au plus tard.

En 2022, l'Énim a signé avec ses ministres de tutelle sa 3<sup>e</sup> convention d'objectifs et de gestion pour la période 2022-2026, dans laquelle l'établissement s'engage à consolider la qualité de service, développer de nouvelles offres de service et accompagner les transformations de l'établissement.

Le régime de sécurité sociale des marins est un régime spécial au sens de l'article L.711-1 du code de la sécurité sociale, pour lequel le programme 197, principal contributeur aux ressources de l'établissement, verse une subvention pour charges de service public de gestion au gestionnaire du régime (Énim), ainsi qu'une subvention participant au financement des pensions et des dispositifs d'action sociale en lien avec le risque vieillesse. Le régime social offre une protection contre le risque vieillesse assuré par la Caisse de retraites des marins régie par le code des pensions de retraite des marins français du commerce, de la pêche et de la plaisance, et il assure également la couverture des risques maladie, accident, invalidité (liés ou non à la profession), maternité et décès, assurés par la Caisse générale de prévoyance régie par le décret du 17 juin 1938 modifié. L'Énim développe en complément une action sanitaire et sociale en direction du monde maritime en servant des prestations aux marins, pensionnés et ayants droit, ainsi qu'en subventionnant des institutions sociales œuvrant dans les domaines de la prévention des risques liés à leur activité et de l'amélioration des conditions de vie des gens de mer.

Si la liquidation et le recouvrement des cotisations des marins et armateurs ont été transférés à l'Acoss, l'Énim continue à procéder à ces opérations pour les employeurs et marins non salariés basées dans une collectivité d'outre-mer (hors Saint-Martin et Saint-Barthélemy) et pour les employeurs de marins basés à l'étranger (hors Monaco).

L'Énim a disposé en 2022, en tant qu'établissement public, d'une subvention de l'État versée via le programme 197 de 803 270 910 € en AE et en CP. Les dépenses de l'établissement sont constituées à 98 % de dépenses de prestations obligatoires (pensions, remboursements maladie). La nature même de ces dépenses et leur caractère obligatoire ne permettent d'en contrôler directement ou indirectement l'évolution, celle-ci dépendant des tendances et de l'évolution de la population des actifs et des ayants droits, ainsi que de facteurs extérieurs tel que le taux de revalorisation des pensions.

## RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

### OBJECTIF 1 : Optimiser le régime de protection sociale des marins

INDICATEUR 1.1 : Coût unitaire d'une primo liquidation de pension retraite

INDICATEUR 1.2 : Dépenses de gestion pour 100 € de prestations servies

INDICATEUR 1.3 : Taux de recouvrement « global »

## Objectifs et indicateurs de performance

### OBJECTIF

#### 1 – Optimiser le régime de protection sociale des marins

### INDICATEUR

#### 1.1 – Coût unitaire d'une primo liquidation de pension retraite

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Coût unitaire d'une primo liquidation de pension retraite	€	809	791	794	761	784

#### Commentaires techniques

Source des données : Énim

Mode de calcul : l'indicateur est construit depuis 2003. La méthode est basée sur celle de l'indicateur RE600 du catalogue des indicateurs cibles communs des organismes de sécurité sociale. Il représente les charges directes et indirectes de personnel (y compris du siège) des agents chargés des primo liquidations, rapportées au nombre de primo liquidations (y compris réversions).

### INDICATEUR

#### 1.2 – Dépenses de gestion pour 100 € de prestations servies

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Coûts de gestion (a)	M€	9,5	9,7	9,6	10,1	10,1
Volume de prestations servies (b)	M€	1006,4	991	994	1001	1016
Ratio (a/b)	€	0,95	0,98	0,97	1,01	0,99

#### Commentaires techniques

Source des données : Énim

Mode de calcul : cet indicateur représente la totalité des coûts de soutien de l'action pension de retraite divisée par la totalité des dépenses de pensions (pensions légales vieillesse, compte 65614). La méthode de calcul des coûts de gestion est basée sur celle de l'indicateur CG100 du catalogue des indicateurs cibles communs des organismes de sécurité sociale. Le périmètre pris en compte à ce titre est celui des frais directs et indirects de personnel et de fonctionnement.

A la suite de travaux d'homogénéisation menés en 2021 et 2022 concernant différents indicateurs de la mission RSR, le ratio de cet indicateur n'est plus exprimé en centimes d'euro pour 1 € de prestation servie, mais en euro pour 100 € de prestations servies.

## Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins

Programme n° 197 | Objectifs et indicateurs de performance

### INDICATEUR

#### 1.3 – Taux de recouvrement « global »

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Échéance : 3 mois	%	94	80	Non connu	Non connu	Non connu
Échéance : 1 an	%	97,5	99,24	Non connu	Non connu	Non connu

#### Commentaires techniques

Source des données : Énim. Du fait du transfert du recouvrement des cotisations à l'URSSAF, l'Énim ne maîtrise plus la performance du recouvrement des cotisations sociales, à l'exception des COM, pour les périodes taxées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Mode de calcul : le taux de recouvrement est apprécié par rapport aux émissions de l'année, hors départements et territoires d'outre-mer, compte tenu des situations particulières de recouvrement afférentes à ces départements ou territoires. Il s'agit du taux de recouvrement brut exclusivement porté sur les cotisations, directement lisible dans les comptes de l'énim. Le taux de réalisation à 1 an pour l'année n est une prévision, l'analyse comptable des données sera effective au 31 décembre de l'année n+1.

### ANALYSE DES RÉSULTATS

S'agissant pour l'essentiel de dépenses sociales et obligatoires, l'Énim, comme tout organisme gestionnaire, ne dispose pas de réelles marges de manœuvre sur l'évolution des dépenses dont il a la charge. Il contrôle ses coûts de gestion en optimisant ses procédures et l'emploi de ses moyens humains et matériels. Les coûts de gestion présentent une élasticité moindre que les dépenses techniques. Cette réalité comptable explique la dégradation conjoncturelle des indicateurs sans que le service rendu aux marins n'ait été dégradé.

Les deux premiers indicateurs de cet objectif sont donc déclinés autour de la maîtrise des coûts de gestion en présentant des coûts unitaires de gestion ou bien le rapport entre les moyens mis en œuvre et les services rendus.

- Pour l'indicateur 1.1, Le coût unitaire 2022 est en nette diminution. Il bénéficie de deux évolutions favorables : le volume de pensions concédées dans l'année, principal déterminant de cet indicateur, se situe à 4 252 pensions (contre 4 035 en 2021), soit une augmentation de 5 %. Parallèlement, le coût moyen d'un ETP, sur lequel s'appuie cette estimation a diminué de 2 % par rapport à 2021.
- Pour l'indicateur 1.2, La clé de répartition entre les branches vieillesse et maladie étant quasiment stable par rapport à 2021, l'évolution du ratio résulte de la combinaison d'un volume de prestation en légère progression (+1 %) associée à des dépenses de gestion en progression de 4 %. La progression des dépenses de gestion est essentiellement liée aux dépenses informatiques dont le niveau d'exécution a progressé de 14 % par rapport à 2021.
- Pour l'indicateur 1.3,
  - Du fait du transfert du recouvrement des cotisations à l'URSSAF, l'Énim ne maîtrise plus la performance du recouvrement des cotisations sociales pour les périodes taxées à compter du 01/01/2021.
  - L'Établissement conserve cependant cette prérogative pour les COM. Sur ce périmètre, les résultats sont les suivants :
  - Taux recouvrement COM au 31/12/N+1 arrêté au 31/12/2022 : 99,66 %, conforme aux prévisions (>99 %);
  - Taux recouvrement COM DLP +15j 2022 arrêté au 31/12/2022 : 92 %, pour une prévision initialement estimée à 95 %. Eu égard aux volumes très modestes des créances COM (entre 5 et 6 M€ par an), la défaillance d'une seule entreprise peut suffire à empêcher l'atteinte de l'objectif.
  - Les données « cible et réalisation » n'ont pas été communiquées par l'opérateur, mais devraient être communiquées ultérieurement.



## Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins

Programme n° 197 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

## Présentation des crédits

## 2022 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2022 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins	10 195 065 10 195 065	791 814 305 793 075 845	802 009 370 803 270 910	802 009 370
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>10 195 065</b>	<b>791 814 305</b>	<b>802 009 370</b>	<b>802 009 370</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP				
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+1 261 540 (hors titre 2)		+1 261 540	
Total des AE ouvertes	803 270 910 (hors titre 2)		803 270 910	
<b>Total des AE consommées</b>	<b>10 195 065</b>	<b>793 075 845</b>	<b>803 270 910</b>	

## 2022 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins	10 195 065 10 195 065	791 814 305 793 075 845	802 009 370 803 270 910	802 009 370
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>10 195 065</b>	<b>791 814 305</b>	<b>802 009 370</b>	<b>802 009 370</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP				
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+1 261 540 (hors titre 2)		+1 261 540	
Total des CP ouverts	803 270 910 (hors titre 2)		803 270 910	
<b>Total des CP consommés</b>	<b>10 195 065</b>	<b>793 075 845</b>	<b>803 270 910</b>	

## 2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins	10 195 065	799 375 098	809 570 163	809 570 163

## Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins

Présentation des crédits et des dépenses fiscales | Programme n° 197

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2021</i> Consommation 2021				
	10 173 849	799 396 314		<b>809 570 163</b>
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>10 195 065</b>	<b>799 375 098</b>	<b>809 570 163</b>	<b>809 570 163</b>
<b>Total des AE consommées</b>	<b>10 173 849</b>	<b>799 396 314</b>		<b>809 570 163</b>

## 2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2021</i> Consommation 2021				
01 – Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins	10 195 065 10 173 849	799 375 098 799 396 314	809 570 163	<b>809 570 163</b> <b>809 570 163</b>
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>10 195 065</b>	<b>799 375 098</b>	<b>809 570 163</b>	<b>809 570 163</b>
<b>Total des CP consommés</b>	<b>10 173 849</b>	<b>799 396 314</b>		<b>809 570 163</b>

## PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2021	Ouvertes en 2022	Consommées* en 2022	Consommés* en 2021	Ouverts en 2022	Consommés* en 2022
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	10 173 849	10 195 065	10 195 065	10 173 849	10 195 065	10 195 065
Subventions pour charges de service public	10 173 849	10 195 065	10 195 065	10 173 849	10 195 065	10 195 065
Titre 6 – Dépenses d'intervention	799 396 314	791 814 305	793 075 845	799 396 314	791 814 305	793 075 845
Transferts aux ménages	0	781 114 305	0	0	781 114 305	0
Transferts aux autres collectivités	799 396 314	10 700 000	793 075 845	799 396 314	10 700 000	793 075 845
<b>Total hors FdC et AdP</b>		<b>802 009 370</b>			<b>802 009 370</b>	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+1 261 540			+1 261 540	
<b>Total*</b>	<b>809 570 163</b>	<b>803 270 910</b>	<b>803 270 910</b>	<b>809 570 163</b>	<b>803 270 910</b>	<b>803 270 910</b>

\* y.c. FdC et AdP



## Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins

Programme n° 197 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

## RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

## DÉCRETS D'AVANCE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/04/2022						18 730 061		18 730 061
<b>Total</b>						<b>18 730 061</b>		<b>18 730 061</b>

## LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
16/08/2022		19 991 601		19 991 601				
<b>Total</b>		<b>19 991 601</b>		<b>19 991 601</b>				

## TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
<b>Total général</b>		<b>19 991 601</b>		<b>19 991 601</b>		<b>18 730 061</b>		<b>18 730 061</b>

## Justification au premier euro

### Éléments transversaux au programme

#### ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins		802 009 370 803 270 910	802 009 370 803 270 910		802 009 370 803 270 910	802 009 370 803 270 910
<b>Total des crédits prévus en LFI *</b>	<b>0</b>	<b>802 009 370</b>	<b>802 009 370</b>	<b>0</b>	<b>802 009 370</b>	<b>802 009 370</b>
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		+1 261 540	+1 261 540		+1 261 540	+1 261 540
Total des crédits ouverts	0	803 270 910	803 270 910	0	803 270 910	803 270 910
<b>Total des crédits consommés</b>	<b>0</b>	<b>803 270 910</b>	<b>803 270 910</b>	<b>0</b>	<b>803 270 910</b>	<b>803 270 910</b>
Crédits ouverts - crédits consommés						

\* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

#### PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	791 309 370	791 309 370	0	791 309 370	791 309 370
Amendements	0	+10 700 000	+10 700 000	0	+10 700 000	+10 700 000
<b>LFI</b>	<b>0</b>	<b>802 009 370</b>	<b>802 009 370</b>	<b>0</b>	<b>802 009 370</b>	<b>802 009 370</b>

En octobre 2021, le Premier ministre a annoncé le versement exceptionnel d'une indemnité inflation aux personnes disposant d'un revenu inférieur à 2000 euros net mensuel. Le vote de l'amendement n° II-2352 lors de l'examen du PLF 2022 était destiné à financer l'indemnité pour les bénéficiaires d'une pension des régimes sociaux et de retraite.

A cet effet, la dotation du programme 197 de la mission « Régimes sociaux et de retraite » est rehaussée à hauteur de 10,7 M€ pour assurer les versements aux bénéficiaires des marins.

#### MODIFICATIONS DE MAQUETTE

Le programme 197 n'a pas été impacté par des modifications de maquette budgétaire en 2022.

## JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

### Ouvertures :

Une ouverture de crédits d'un montant de 19 991 601 € en AE et CP est intervenue dans le cadre de la loi n° 2022-1157 du 16 août 2022 de finances rectificative pour 2022 afin de financer la revalorisation anticipée des pensions de retraite et d'invalidité.

### RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	0	31 835 689	31 835 689	0	31 835 689	31 835 689
Surgels	0	18 730 061	18 730 061	0	18 730 061	18 730 061
Dégels	0	0	0	0	0	0
Annulations / réserve en cours de gestion	0	-18 730 061	-18 730 061	0	-18 730 061	-18 730 061
<b>Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)</b>	<b>0</b>	<b>31 835 689</b>	<b>31 835 689</b>	<b>0</b>	<b>31 835 689</b>	<b>31 835 689</b>

Au cours de la gestion, les mouvements sur la réserve de précaution ont été les suivants :

- mise en place de la réserve initiale pour un montant de 31 835 689 € en AE et CP ;
- annulation sur réserve de précaution de 18 730 061 € en AE et CP dans le cadre du décret n° 2022-512 du 7 avril 2022 portant ouverture et annulation de crédits à titre d'avance ;
- ouverture de 18 730 061 € dans le cadre de la loi n° 2022-1157 du 16 août 2022 de finances rectificative pour 2022 pour reconstituer les marges de manœuvre en gestion en cas d'aléas ;
- dégel intégral de la réserve dans le cadre du schéma de fin de gestion.

## *Dépenses pluriannuelles*

## Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins

Programme n° 197 | Justification au premier euro

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION  
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2022	CP 2022
AE ouvertes en 2022 * (E1) <b>803 270 910</b>	CP ouverts en 2022 * (P1) <b>803 270 910</b>
AE engagées en 2022 (E2) <b>803 270 910</b>	CP consommés en 2022 (P2) <b>803 270 910</b>
AE affectées non engagées au 31/12/2022 (E3) <b>0</b>	dont CP consommés en 2022 sur engagements antérieurs à 2022 (P3 = P2 - P4) <b>803 270 910</b>
AE non affectées non engagées au 31/12/2022 (E4 = E1 - E2 - E3) <b>0</b>	dont CP consommés en 2022 sur engagements 2022 (P4) <b>0</b>

## RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 brut (R1) <b>0</b>				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2021 (R2) <b>0</b>				
<b>Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 net (R3 = R1 + R2) <b>0</b></b>	–	CP consommés en 2022 sur engagements antérieurs à 2022 (P3 = P2 - P4) <b>803 270 910</b>	=	Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R4 = R3 - P3) <b>-803 270 910</b>
AE engagées en 2022 (E2) <b>803 270 910</b>	–	CP consommés en 2022 sur engagements 2022 (P4) <b>0</b>	=	Engagements 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R5 = E2 - P4) <b>803 270 910</b>
				<b>Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R6 = R4 + R5) <b>0</b></b>
				Estimation des CP 2023 sur engagements non couverts au 31/12/2022 (P5) <b>0</b>
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2023 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2022 (P6 = R6 - P5) <b>0</b>

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

\* LFI 2022 + reports 2021 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR



## Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins

Programme n° 197 | Justification au premier euro

## Justification par action

## ACTION

## 01 – Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation						
01 – Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins		802 009 370 803 270 910	<b>802 009 370</b> <b>803 270 910</b>		802 009 370 803 270 910	<b>802 009 370</b> <b>803 270 910</b>

En tant que régime de retraite des marins, l'Énim sert des pensions de retraite après les avoir liquidées sur la base des durées et catégories de services validables de chaque futur pensionné ou ayant droit. Les moyens concourent au financement de toutes les pensions de marins et d'ayants droit de la métropole, des départements d'outre-mer ainsi que des collectivités d'outre-mer. Ces pensions sont liquidées et mises en paiement par le département des politiques sociales maritimes de retraite de l'Énim.

La subvention de l'État est destinée en totalité au financement du régime de retraite des marins. L'Énim bénéficie également de compensations et transferts, ainsi que de la prise en charge de cotisations par l'État et autres produits divers qui viennent s'ajouter aux produits des cotisations spécifiques au régime (près de 10 % des recettes).

Au terme de l'année 2022, le montant total des charges de pension s'est élevé à 1 001,6 M€ soit une augmentation de 0,20 % par rapport à la prévision initiale. Cette augmentation est principalement imputable à la revalorisation anticipée des retraites au 1<sup>er</sup> juillet 2022. L'effet de cette revalorisation a cependant été atténué par la démographie effective du régime. Les versements de l'Énim n'ont ainsi concerné que 104 759 pensions de retraite en 2022 (contre 106 440 en 2021).

Au regard de cet enjeu, l'action 01 du programme 197 a apporté 793,1 M€ en recettes auxquels s'ajoutent 10,2 M€ de subvention de « fonctionnement ». Les autres ressources de l'Énim sont constituées des cotisations et des compensations d'exonérations, de la compensation généralisée vieillesse et des remboursements du Fonds Solidarité Vieillesse du coût de certains dispositifs de solidarité, ainsi que d'autres recettes plus limitées.

Les comptes de résultat ne seront connus qu'après la clôture des comptes, soit courant avril 2023. En conséquence, les données figurant sur les tableaux ci-dessous sont provisoires.

	Charges				Produits		
	LFI 2022	Exécution (provisoire)	Ecart		LFI 2022	Exécution (provisoire)	Ecart
Masse des pensions	994,35	1 001,60	7,25	Masse des cotisations	113,85	106,00	-7,85
Gestion administrative	9,35	9,19	-0,16	Subvention de l'Etat	802,09	803,27	1,18
Charges financières et divers	13,82	13,17	-0,65	Produits financiers et divers	38,35	36,15	-2,20
Compensation démo (-)	0	0	0,00	Compensation démo (+)	73,00	77,00	4,00
<b>Total</b>	<b>1017,52</b>	<b>1023,96</b>	<b>6,44</b>	<b>Total</b>	<b>1027,29</b>	<b>1022,42</b>	<b>-4,87</b>

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	10 195 065	10 195 065	10 195 065	10 195 065
Subventions pour charges de service public	10 195 065	10 195 065	10 195 065	10 195 065
Titre 6 : Dépenses d'intervention	791 814 305	793 075 845	791 814 305	793 075 845
Transferts aux ménages	781 114 305		781 114 305	
Transferts aux autres collectivités	10 700 000	793 075 845	10 700 000	793 075 845
<b>Total</b>	<b>802 009 370</b>	<b>803 270 910</b>	<b>802 009 370</b>	<b>803 270 910</b>

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

La subvention pour charges de service public (SCSP) versée par le programme pour l'Énim a été en 2022 de 10,2 M€ (10,17 M€ en 2021), elle n'a pas permis de couvrir l'intégralité des dépenses de gestion de la branche vieillesse (11,5 M€). Cet écart est imputable, d'une part, au fonctionnement informatique dont certaines dépenses auparavant réalisées en investissement sont dorénavant réalisées en fonctionnement afin d'adapter la stratégie d'achat sur les segments informatiques au regard du niveau de maturité des projets et des offres du marché. Il est également imputable, d'autre part, à l'évolution de la clé de répartition des charges de gestion de l'établissement entre la branche vieillesse et la branche maladie. Les charges de personnel sont en légère augmentation avec 18,8 M€ contre 18,1 M€ en 2021, en lien avec l'augmentation de taux d'exécution du plafond d'emploi et la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires intervenue en juillet 2022.

Cependant, si la tendance des dépenses de gestion de l'Énim est à l'augmentation celles-ci s'inscrivent dans les objectifs budgétaires fixées par la nouvelle COG. Ainsi, pour la branche vieillesse :

- la masse salariale des personnels a été de 7,1 M€ en 2022, elle représente le poste de dépenses de gestion le plus élevé de la branche (61 % du total) (1);
- les dépenses de logistique pour 1,2 M€, stables par rapport en 2021 (2), et ce malgré l'inflation importante constatée sur plusieurs postes de dépenses liée à la crise économique (énergie ; travaux immobiliers ...);
- les dépenses informatiques augmentent pour se porter à 1,8 M€, principalement en raison du renforcement de la sécurité informatique.

Les dotations aux amortissements à 1,5 M€ sont inférieures de 11 % à l'exercice précédent, principalement en raison de la diminution des dotations aux provisions, cet effet étant accentué par l'évolution de la clé de répartition en défaveur de la branche « Vieillesse ».

## DÉPENSES D'INTERVENTION

La subvention transférée à l'Énim par le programme 197 vise à apporter un soutien financier aux pensions versées aux ayants droit du régime spécial. Les caractéristiques démographiques représentent ainsi les principaux déterminants de la budgétisation de la subvention.

Les prévisions du régime des marins sont basées sur l'analyse statistique des évolutions récentes, et sur des hypothèses d'évolution du nombre des actifs, des retraités et du niveau moyen des pensions.

Le régime social des marins est en déséquilibre structurel avec 25 838 actifs cotisants (25 838 en 2021), et 104 210 pensions versées (106 327 en 2021). Le nombre global des pensions diminue de manière continue (-7,7 %) sur la période 2017-2022.



Face à la crise économique liée à la guerre en Ukraine, la loi n° 2022-1158 du 16 août 2022 portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat a mis en place une revalorisation anticipée des pensions de 4 %. Cette revalorisation a été appliquée à partir du paiement des pensions de septembre de manière rétroactive à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2022. Ainsi, les dépenses de pension retraite se sont élevées à 1 001,6 M€ contre 999,6 M€ inscrit au budget initial, soit une augmentation de 2 M€.

Par ailleurs, les dépenses liées à la phase 1 du dispositif d'aide au secteur de la pêche (dite « aide d'urgence »), versées dans le cadre du RASS, se sont élevées à 9,48 M€, elles ont été entièrement compensées par l'État (P149).

Le déficit constaté de la branche vieillesse après intervention de la solidarité interprofessionnelle (compensation inter-régimes) est couvert par la subvention versée par l'État (P197) au titre des pensions. Cette subvention s'est établie en 2022 à 793 M€ (contre 799,4 M€ en 2021), pour des dépenses de pensions se chiffrant à 1 001,6 M€ en 2022 (990,5 M€ en 2021, 1 006,4 M€ en 2020, 1 018 en 2019, 1 035,4 en 2018, 1 044 M€ en 2017, 1 054 M€ en 2016), soit un taux de couverture des dépenses de pensions par le budget de l'État de 80,7 % (80,7 % en 2021, 80,8 % en 2020, 80 % en 2019, 79,6 % en 2018, 78 % en 2017, 77 % en 2016).

En regard, le résultat de la branche a été excédentaire de 15,3 M€ en 2022 (excédent de 25,3 M€ en 2021, 12 M€ en 2020 et de 17,4 M€ en 2019, déficit de 3 M€ en 2018 et de 2,5 M€ en 2017).

(1) - Part des dépenses de personnels dédiés à la branche d'activité vieillesse dont le centre des pensions de Paimpol, 50 % pour le centre de cotisations des marins et des armateurs et le coût du personnel support au prorata du poids des personnels dédiés à la branche sur l'effectif total.

(2) - Au prorata des dépenses totales selon le poids des personnels sur l'effectif total dès lors qu'il n'est pas possible de rattacher une dépense à l'activité.

## Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

### RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2021		Prévision LFI 2022		Réalisation 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>ENIM - Etablissement national des invalides de la marine (P197)</b>	<b>809 570 163</b>	<b>809 570 163</b>	<b>802 009 370</b>	<b>802 009 370</b>	<b>803 270 910</b>	<b>803 270 910</b>
Transferts	799 396 314	799 396 314	791 814 305	791 814 305	793 075 845	793 075 845
<b>Total</b>	<b>809 570 163</b>	<b>809 570 163</b>	<b>802 009 370</b>	<b>802 009 370</b>	<b>803 270 910</b>	<b>803 270 910</b>
Total des subventions pour charges de service public	10 173 849	10 173 849	10 195 065	10 195 065	10 195 065	10 195 065
Total des transferts	799 396 314	799 396 314	791 814 305	791 814 305	793 075 845	793 075 845

### CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

#### EMPLOIS EN FONCTION AU SEIN DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Opérateur	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres collectivités
		sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis	
ENIM - Etablissement national des invalides de la marine	0	278	3	0	0	0
	0	293	0	0	0	0
	0	281	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>278</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
	<b>0</b>	<b>293</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
	<b>0</b>	<b>281</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

\* Les emplois sous plafond 2022 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2022 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2022

#### SCHÉMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

	Prévision ETPT	Réalisation ETPT
<b>Emplois sous plafond 2022 *</b>	<b>293</b>	<b>281</b>

\* Ces emplois sous plafond font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2022 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2022

	Prévision ETP	Réalisation ETP
Schéma d'emplois 2022 en ETP	0	19

Le schéma d'emplois de l'Énim, prévu à 0 en LFI 2023 a fait l'objet d'une autorisation de dépassement de +13 ETP dans le cadre de la finalisation de la COG 2022-2026 de l'établissement. Ce schéma d'emplois a été réalisé à hauteur

**Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins**

Programme n° 197 | Justification au premier euro

de +19 ETP compte-tenu d'une part plus importante que prévu des CDD de très courte durée dans les recrutements, ne générant au demeurant qu'une consommation très limitée d' ETPT sous plafond.

C'est en partie ce qui explique la très faible augmentation des effectifs sous plafond (+3 ETPT par rapport à la consommation 2021), dans un contexte de rotation importante des effectifs permanents, se traduisant par des vacances temporaires de postes supérieures à celles de 2021.

**FISCALITÉ AFFECTÉE AUX OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE**

Intitulé de l'opérateur	Compte financier 2021	Budget initial 2022	Compte financier 2022
ENIM - Etablissement national des invalides de la marine	33 849 000	31 000 000	44 705 000
<b>Total</b>	<b>33 849 000</b>	<b>31 000 000</b>	<b>44 705 000</b>



## Opérateurs

### OPÉRATEUR

ENIM - Etablissement national des invalides de la marine

#### ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

Le budget global de l'Énim, d'environ 1,5 Md€, traduit sa vocation de régime social multi-risques, même si les subventions versées par le programme 197 (subvention de fonctionnement de l'établissement et transferts de pensions) n'équilibrent le régime sur la branche vieillesse, que pour une dépense de 803,27 M€, et représentent plus de la moitié des produits du régime. Les autres produits sont constitués de la subvention d'équilibre de la branche maladie (362,3 M€), des cotisations vieillesse et maladie (148 M€), de la compensation généralisée vieillesse (76 M€), des compensations et transferts, etc. À noter que le programme 205 du budget général contribue également aux produits de l'Énim, s'agissant de compensations de charges patronales (tous risques) d'armements de transport maritime soumis à concurrence internationale, pour un montant de 41,3 M€.

En dépenses, la branche vieillesse représente environ 2/3 du total des charges (pensions), et la maladie 1/3 des charges.

La maîtrise des dépenses de gestion est un objectif prioritaire pour l'Énim, dont les dépenses de fonctionnement sont encadrées par une convention d'objectif et de gestion (ordonnance COG du 24 avril 1996). La COG pour la période 2022-2026 signée en février 2022 porte des objectifs structurants tant en dépenses générales de fonctionnement (plafond d'emploi, masse salariale, dépenses de fonctionnement) que de qualité de service rendu à l'utilisateur, avec un objectif de diminution des dépenses limitatives de 1,5 % par an.

#### FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2021		Prévision LFI 2022		Réalisation 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P149 – Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture</b>					<b>21 766</b>	<b>21 766</b>
Transferts					21 766	21 766
<b>P205 – Affaires maritimes</b>	<b>43 416</b>	<b>43 416</b>	<b>43 000</b>	<b>43 000</b>	<b>2 100</b>	<b>2 100</b>
Transferts	43 416	43 416	43 000	43 000	2 100	2 100
<b>P197 – Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins</b>	<b>809 570</b>	<b>809 570</b>	<b>802 009</b>	<b>802 009</b>	<b>803 271</b>	<b>803 271</b>
Subventions pour charges de service public	10 174	10 174	10 195	10 195	10 195	10 195
Transferts	799 396	799 396	791 814	791 814	793 076	793 076
<b>Total</b>	<b>852 986</b>	<b>852 986</b>	<b>845 009</b>	<b>845 009</b>	<b>827 137</b>	<b>827 137</b>

## COMPTE FINANCIER 2022

### Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas pu être voté par son Conseil d'Administration avant la date de rédaction du présent RAP. Les données sont donc provisoires. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

## COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *	Produits	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Personnel	19 229	18 788	Subventions de l'État	802 009	801 492
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	<i>3 756</i>	<i>3 734</i>	– subventions pour charges de service public	10 195	10 195
			– crédits d'intervention( transfert)	791 814	791 297
Fonctionnement autre que les charges de personnel	11 044	11 901	Fiscalité affectée	31 000	44 705
Intervention (le cas échéant)	1 517 439	1 497 459	Autres subventions	543 240	515 164
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	39 900	32 995	Revenus d'activité et autres produits	178 170	182 049
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>39 900</i>	<i>32 995</i>	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>32 300</i>	<i>31 778</i>
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>		
<b>Total des charges</b>	<b>1 547 712</b>	<b>1 528 148</b>	<b>Total des produits</b>	<b>1 554 419</b>	<b>1 543 410</b>
Résultat : bénéfice	6 708	15 262	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	1 554 419	1 543 410	Total : équilibre du CR	1 554 419	1 543 410

\* Soumis à certification du commissaire aux comptes

## ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *	Ressources	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	14 308	16 479
Investissements	2 860	3 038	Financement de l'actif par l'État		
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières	5		Augmentation des dettes financières	5	
<b>Total des emplois</b>	<b>2 865</b>	<b>3 038</b>	<b>Total des ressources</b>	<b>14 313</b>	<b>16 479</b>
Augmentation du fonds de roulement	11 448	13 441	Diminution du fonds de roulement		

\* Soumis à certification du commissaire aux comptes

## TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2021	Budget initial 2022	Compte financier 2022
187 220	173 137	136 867

## Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins

Programme n° 197 | Opérateurs

Le tableau ci-dessus retrace l'évolution de la trésorerie de l'Énim qui s'élève à 136,9 M€ au 31 décembre 2022.

## AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2022		Compte financier 2022 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	19 229	19 229	18 808	18 808
Fonctionnement	8 448	7 596	8 771	7 822
Intervention	27 721	27 721	14 541	14 568
Investissement	2 770	2 860	3 073	3 039
<b>Total des dépenses AE (A) CP (B)</b>	<b>58 168</b>	<b>57 406</b>	<b>45 193</b>	<b>44 237</b>
dont contributions employeur au CAS pensions	3 756	3 756	3 734	3 734

\* Soumis à certification du commissaire aux comptes

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
<b>Recettes globalisées</b>	<b>55 230</b>	<b>42 219</b>
Subvention pour charges de service public	10 195	10 195
Autres financements de l'État	24 600	11 577
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	20 365	20 365
Recettes propres	70	82
<b>Recettes fléchées</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Financements de l'État fléchés	0	0
Autres financements publics fléchés	0	0
Recettes propres fléchées	0	0
<b>Total des recettes (C)</b>	<b>55 230</b>	<b>42 219</b>
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)</b>	<b>2 176</b>	<b>2 018</b>

\* Soumis à certification du commissaire aux comptes

## DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
Branche "maladie"	0	0	0	25 621	25 621	0	0	25 621	25 621	
	0	0	0	12 371	12 398	0	0	12 371	12 398	
Branche "vieillesse"	0	0	0	2 100	2 100	0	0	2 100	2 100	
	0	0	0	2 170	2 170	0	0	2 170	2 170	
Support "bâtiments - immobiliers"	0	1 270	1 115	0	0	270	266	1 540	1 381	
	0	1 315	1 068	0	0	215	128	1 530	1 196	
Support "frais généraux - logistique"	0	1 403	1 433	0	0	0	0	1 403	1 433	
	0	1 343	1 345	0	0	0	0	1 343	1 345	
Support "Informatique"	0	5 000	4 273	0	0	2 500	2 594	7 500	6 867	
	0	5 435	4 693	0	0	2 858	2 911	8 293	7 604	
Support Ressources humaines	19 229	775	775	0	0	0	0	20 004	20 004	
	18 808	678	716	0	0	0	0	19 486	19 524	
<b>Total</b>	<b>19 229</b>	<b>8 448</b>	<b>7 596</b>	<b>27 721</b>	<b>27 721</b>	<b>2 770</b>	<b>2 860</b>	<b>58 168</b>	<b>57 406</b>	
	<b>18 808</b>	<b>8 771</b>	<b>7 822</b>	<b>14 541</b>	<b>14 568</b>	<b>3 073</b>	<b>3 039</b>	<b>45 193</b>	<b>44 237</b>	

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP

\* Soumis à certification du commissaire aux comptes

## ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2)</b>	<b>2 176</b>	<b>2 018</b>
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	5	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	0
Autres décaissements non budgétaires	0	0
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)</b>	<b>2 181</b>	<b>2 018</b>
<b>ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
<b>Total des besoins</b>	<b>2 181</b>	<b>2 018</b>

\* Soumis à certification du commissaire aux comptes

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	5	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	0
Autres encaissements non budgétaires	0	0
<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)</b>	<b>5</b>	<b>0</b>
<b>PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)</b>	<b>2 176</b>	<b>2 018</b>
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	2 176	2 018
<b>Total des financements</b>	<b>2 181</b>	<b>2 018</b>

\* Soumis à certification du commissaire aux comptes

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2021 (1)	Prévision 2022 (2)	Réalisation 2022
<b>Emplois rémunérés par l'opérateur :</b>	<b>281</b>	<b>293</b>	<b>281</b>
– sous plafond	278	293	281
– hors plafond	3		
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			
<b>Autres emplois en fonction dans l'opérateur :</b>			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			



**Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins**

Programme n° 197 | Opérateurs

	Réalisation 2021 (1)	Prévision 2022 (2)	Réalisation 2022
--	-------------------------	-----------------------	------------------

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2021.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2022.

Au 31 décembre 2022, les effectifs de l'Énim s'élèvent à 281 ETPT sous plafond.